

CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2014

PRESIDENT : Monsieur Hubert POULLOT, Maire

PRESENTS : Mesdames BACHELET Marie Josèphe, BAZIN Patricia, LABE Cyndie et SOLIOT Michelle;
Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MARTIN Jean-Loup,
MORAL Philippe et ROSSIGNOL Jean-Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SOLIOT Michelle.

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2014

Après lecture du dernier compte-rendu du conseil municipal en date du 28 mars 2014, relatif à l'élection du Maire, des adjoints et des conseillers communautaires, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité

I - Délégations du Maire aux adjoints.

En préambule à ce sujet, M. le Maire rappelle à l'assemblée les missions qui ont été attribuées aux 3 adjoints, à savoir:

1^{ère} adjointe : Finances communales, les affaires sociales et la communication.

2^{ème} adjoint : Travaux de voirie, la gestion du patrimoine forestier et de l'agent technique.

3^{ème} adjoint : Travaux des bâtiments communaux, la vie associative, sportive et la gestion des salles du Temps Libre et des Crais.

Afin de pouvoir assurer un bon fonctionnement de la collectivité, M. le Maire informe l'assemblée que selon l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, celui-ci délègue le pouvoir de signature à Mme la 1^{ère} adjointe pour les actes d'états civils, tous documents administratifs et comptables pour une valeur inférieure à 7 500 €uros en cas d'absence du Maire.

En outre, il est indiqué également qu'en cas d'absence de la 1^{ère} adjointe, la même délégation est portée sur le 2^{ème}, voire le 3^{ème} adjoint.

Cette décision sera transcrite par un arrêté du Maire.

II - Délégations du Maire à Mme la secrétaire de Mairie.

En application de l'article L 2122-19, M. le maire donne délégation de signature à Mme la secrétaire de mairie pour établir tous bons de commande inférieurs à 300 €uros en cas d'absence de sa part et des adjoints.

Cette décision sera transcrite par un arrêté du Maire.

III - Election des délégués aux syndicats intercommunaux

SICECO :

Notre commune étant adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte d'Or (SICECO), il est nécessaire de désigner un représentant auprès de ce syndicat qui assure la compétence du fonctionnement de l'éclairage public, de la distribution des énergies comme l'électricité, le gaz, la chaleur et les économies d'énergie.

Après appel à candidature, M Philippe MORAL se propose pour représenter la commune à ce syndicat.

TITULAIRE

SUPPLEANT

DELEGUE :

M. MORAL Philippe

M. LECHENAULT Jean-Paul

SIVOS de la Champagne

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (création 1970) qui siège à Gevrey-Chambertin, composé de 22 communes du canton de Gevrey-chambertin (9 de la plaine, 7 des Hautes Côtes, 6 de la Côte). Ce syndicat gère le fonctionnement et les investissements du Gymnase du Collège la Champagne.

Il est proposé de reconduire les deux délégués du précédent mandat.

DELEGUES TITULAIRES :

M. POULLOT Hubert et M. MORAL Philippe

IV - Désignation des membres des commissions communales.

Commission des finances:

Elaboration du budget primitif et du compte administratif.

DELEGUES :	Mme SOLIOT Michelle	Mme BACHELET Marie-Josèphe
DELEGUES :	M. GUIONNEAU Bruno	Mme LABE Cyndie
DELEGUES :	M. MARTIN Jean-Loup	M. MORAL Philippe
	M. POULLOT Hubert	M. ROSSIGNOL Jean-Philippe

Commission Communale d'Action Sociale :

Traitement des dossiers d'aide sociale concernant des administrés de la commune (hospitalisation, aide exceptionnelle, personnes âgées...) elle est composée de 4 membres du conseil, 4 membres extérieurs au conseil et est présidée par le Maire, **Monsieur POULLOT Hubert.**

	MEMBRES du CONSEIL	HABITANTS
DELEGUES :	Mme SOLIOT Michelle	Mme FERON Marie-Thérèse
DELEGUES :	Mme BAZIN Patricia	M. JEANTET Dominique
DELEGUES :	Mme BACHELET Marie-Josèphe	Mme GRAPIN Françoise
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie.	Mme GUIONNEAU Corinne

Commission des affaires scolaires (R.P.I.):

Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Saulon-la-Rue ; les délégués siègent aux conseils d'école, doivent être un interlocuteur attentif aux besoins exprimés par les enseignants, parents d'élèves et présenter ces demandes au conseil municipal pour décisions.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELEGUES :	M. POULLOT Hubert	M. LAMBERT Christophe
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie	Mme BAZIN Patricia

Commission des travaux, du patrimoine communal et de l'environnement :

Suivre les travaux de bâtiments, de voirie, des chemins communaux, des espaces verts, de l'église, du lavoir, de la source etc...

DELEGUES :	M. MORAL Philippe	M. GUIONNEAU Bruno
DELEGUES :	M. LECHENAULT Jean-Paul	M. LAMBERT Christophe
DELEGUES :	M. MARTIN Jean-Loup	M. POULLOT Hubert
DELEGUES :	M. ROSSIGNOL Jean-Philippe	

Commission d'appel d'offres :

Composé du Maire, **Monsieur POULLOT Hubert**, Président de commission et de trois membres du Conseil Municipal.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELEGUES :	M. MORAL Philippe	Mme BACHELET Marie Josèphe
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie	M. GUIONNEAU Bruno
DELEGUES :	M. MARTIN Jean Loup	M. LECHENAULT Jean Paul

Commission sport, culture, vie associative :

Gestion et développement d'activités sportives, festivités diverses et gestion du matériel de la salle des Crais.

DELEGUES ELUS : **M. MORAL Philippe** - M. POULLOT Hubert - M. LAMBERT Christophe - Mme BACHELET Marie-Josèphe - Mme BAZIN Patricia

DELEGUES EXTERIEURS : M JEANTET - M. FERON Yves - Mme FERON Marie-Thérèse - Mme GUIONNEAU Corinne - M. DEJEAN Christophe - Mme GRAPIN Françoise - M. BOISSET Guy - M. BOLLOTTE Philippe

Commission des logements communaux :

Attribution des logements aux locataires.

DELEGUES : **M. POULLOT Hubert**

DELEGUES : Mme BAZIN Patricia Mme BACHELET Marie-Josèphe

DELEGUES : Mme LABE Cyndie Mme SOLIOT Michelle

Commission information, communication :

Information auprès de la population, St-Phi Actu', Bulletin Municipal, Site Internet

DELEGUES : **Mme SOLIOT Michelle** Mme FERON Marie-Thérèse

DELEGUES : M. GUIONNEAU Bruno M. BRISSON Paul

DELEGUES : Mme LABE Cyndie

DELEGUES : M. MARTIN Jean-Loup

DELEGUES : M. POULLOT Hubert

Commission du patrimoine forestier :

Gestion de 72 ha de bois, affouages, houppiers, plantations et chemins forestiers.

3 Garants des bois :

DELEGUES : **M. LECHENAULT Jean-Paul** M. SOLIOT Bernard

DELEGUES : M. MARTIN Jean-Loup M. GIBASSIER Joël

DELEGUES : M. POULLOT Hubert M. BOURGUIGNON Fabien

Commission élections publiques :

Commission présidée par M. le Maire, chargée de la tenue et de la mise à jour des listes électorales politiques. Un délégué est nommé par le Préfet et un autre nommé par le Tribunal d'Instance.

Correspondant des armées

Selon le courrier en date du 21 mars, chaque collectivité se doit d'avoir un représentant auprès du service des armées.

M. GUIONNEAU Bruno est désigné comme représentant de la commune.

Commissions communautaires :

M. le Maire rappelle aux élus les différentes commissions communautaires qui seront mises en place le 17 avril 2014 et sollicite à cet effet les conseillers municipaux qui souhaitent participer à ces commissions :

Eaux / Assainissement : M. ROSSIGNOL Jean-Philippe, M. LECHENAULT Jean-Paul

Déchets : M. LAMBERT Christophe

Travaux : M. MORAL Philippe, M. LECHENAULT Jean-Paul

Finances : Mme SOLIOT Michelle

Enfance / Jeunesse / Seniors : Mme BAZIN Patricia, Mme LABE Cyndie
Périscolaire / Extra scolaire : Mme BAZIN Patricia, Mme LABE Cyndie
Information : Mme SOLIOT Michelle

V- Organisation et fonctionnement du conseil municipal

Dans le cadre du fonctionnement du Conseil Municipal, M. le Maire propose de définir le jour et l'heure des réunions de conseil municipal. Celles-ci seront en moyenne espacées de 6 semaines avec une coupure entre mi-juillet et fin août.

Il est rappelé également que chaque lundi à partir de 18h30, M. le Maire informe les adjoints de la gestion au quotidien de la collectivité.

Après débat, il est arrêté d'organiser en règle générale les réunions de conseil municipal le lundi soir à 18h30.

Par ailleurs, selon l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, il est sollicité à l'ensemble des élus l'autorisation d'adresser par voie dématérialisée les convocations et tous documents relatifs au fonctionnement de la commune.

Par ailleurs, M le Maire demande à l'ensemble des élus de bien vouloir s'excuser en cas d'absence et voir la possibilité de donner procuration à l' élu de leur choix.

Il est rappelé également la participation des élus aux commémorations au monument aux morts et aux activités culturelles de la commune et de signaler tout dysfonctionnement technique dans leur quartier.

VI - Indemnités de fonction des élus

a) Indemnités du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants relatifs à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune.

Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention

DECIDE de fixer pour l'exercice effectif, l'indemnité de fonction de Maire au taux prévu par les textes, soit actuellement, pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 17% de l'indice 1015, à partir de la date de prise de fonction, soit le 29 mars 2014.

b) Indemnités des adjoints

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants

- **VU** l'arrêté municipal portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour et 4 abstentions

DECIDE de fixer pour l'exercice effectif, le montant de l'indemnité des fonctions d'Adjoint au Maire, pour les trois adjoints, au taux maximum prévu par les textes, soit actuellement, pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 6,60 % de l'indice 1015, à partir de la date de prise de fonction, soit le 29 mars 2014.

VII - Patrimoine communal

Visite des locaux :

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, il est proposé d'effectuer une visite des locaux et des installations communales le samedi 12 avril 2014 à 14 heures.

Informations et questions diverses

Travaux divers :

M. le Maire présente les travaux de terrassement qui ont été effectués sur les deux placettes à l'entrée de la Rue des Crais, le long de la route de Gevrey. Suite aux bordures déformées qui devenaient dangereuses pour les riverains, celles-ci ont été enlevées et quelques arbres vieillissants ont été abattus.

Une demande de devis sera engagée auprès de différentes entreprises afin de connaître le coût de la remise en état soit par sablage ou bi couche.

Un remerciement est adressé à M. LECHENAULT Jean-Paul pour la conduite des engins puisque ce sont des travaux qui ont été assurés par la commune.

Décoration, fleurissement :

M. le maire présente la remise en état d'une charrette à foin qui servira pour un décor floral dans la commune. Après échanges d'idées sur ce sujet, à la majorité, il est décidé de retenir la teinte bleu ciel pour ce décor.

Distribution des œufs de Pâques :

Comme le veut la coutume le CCAS et les membres du conseil municipal organiseront pour les enfants de la commune la collecte des œufs de Pâques le lundi 21 avril 2014 à 11h00.

La présence des élus est souhaitée.

Course cycliste à ST PHILIBERT :

Information est donnée aux membres du conseil pour la course cycliste du club de Trouhans qui organise le prix cycliste de St Philibert.

Cette manifestation sportive aura lieu le samedi 19 avril 2014 à 13h00. Les bonnes volontés pour apporter de l'aide à cette manifestation sont les bienvenues.

Armistice de 1945 :

En raison de la célébration de l'Armistice de 1945, il est de coutume de marquer dans le même temps l'Opération Poitou qui relate le 1^{er} parachutage d'armes en Côte d'Or qui s'est fait sur la commune lors de l'été 1943. Cette cérémonie est arrêtée pour le 7 mai à 18 heures.

L'ensemble des élus municipaux est appelé à participer à cette commémoration et à assurer le vin d'honneur.

Repas des seniors :

Mme la 1^{ère} adjointe aux affaires sociales, aborde l'organisation du repas des seniors qui est programmée pour le samedi 14 juin 2014 à midi. Le lieu sera défini ultérieurement ainsi que la composition du repas.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2014

PRESIDENT : Monsieur Hubert POULLOT, Maire

PRESENTS : Mesdames BACHELET Marie Josèphe, BAZIN Patricia, LABE Cyndie et SOLIOT Michelle;
Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MARTIN Jean-Loup,
MORAL Philippe et ROSSIGNOL Jean-Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SOLIOT Michelle.

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2014

Après lecture du dernier compte-rendu du conseil municipal en date du 28 mars 2014, relatif à l'élection du Maire, des adjoints et des conseillers communautaires, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité

I - Délégations du Maire aux adjoints.

En préambule à ce sujet, M. le Maire rappelle à l'assemblée les missions qui ont été attribuées aux 3 adjoints, à savoir:

1^{ère} adjointe : Finances communales, les affaires sociales et la communication.

2^{ème} adjoint : Travaux de voirie, la gestion du patrimoine forestier et de l'agent technique.

3^{ème} adjoint : Travaux des bâtiments communaux, la vie associative, sportive et la gestion des salles du Temps Libre et des Crais.

Afin de pouvoir assurer un bon fonctionnement de la collectivité, M. le Maire informe l'assemblée que selon l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, celui-ci délègue le pouvoir de signature à Mme la 1^{ère} adjointe pour les actes d'états civils, tous documents administratifs et comptables pour une valeur inférieure à 7 500 €uros en cas d'absence du Maire.

En outre, il est indiqué également qu'en cas d'absence de la 1^{ère} adjointe, la même délégation est portée sur le 2^{ème}, voire le 3^{ème} adjoint.

Cette décision sera transcrite par un arrêté du Maire.

II - Délégations du Maire à Mme la secrétaire de Mairie.

En application de l'article L 2122-19, M. le maire donne délégation de signature à Mme la secrétaire de mairie pour établir tous bons de commande inférieurs à 300 €uros en cas d'absence de sa part et des adjoints.

Cette décision sera transcrite par un arrêté du Maire.

III - Election des délégués aux syndicats intercommunaux

SICECO :

Notre commune étant adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte d'Or (SICECO), il est nécessaire de désigner un représentant auprès de ce syndicat qui assure la compétence du fonctionnement de l'éclairage public, de la distribution des énergies comme l'électricité, le gaz, la chaleur et les économies d'énergie.

Après appel à candidature, M Philippe MORAL se propose pour représenter la commune à ce syndicat.

TITULAIRE

SUPPLEANT

DELEGUE :

M. MORAL Philippe

M. LECHENAULT Jean-Paul

SIVOS de la Champagne

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (création 1970) qui siège à Gevrey-Chambertin, composé de 22 communes du canton de Gevrey-chambertin (9 de la plaine, 7 des Hautes Côtes, 6 de la Côte). Ce syndicat gère le fonctionnement et les investissements du Gymnase du Collège la Champagne.

Il est proposé de reconduire les deux délégués du précédent mandat.

DELEGUES TITULAIRES :

M. POULLOT Hubert et M. MORAL Philippe

IV - Désignation des membres des commissions communales.

Commission des finances:

Elaboration du budget primitif et du compte administratif.

DELEGUES :	Mme SOLIOT Michelle	Mme BACHELET Marie-Josèphe
DELEGUES :	M. GUIONNEAU Bruno	Mme LABE Cyndie
DELEGUES :	M. MARTIN Jean-Loup	M. MORAL Philippe
	M. POUillot Hubert	M. ROSSIGNOL Jean-Philippe

Commission Communale d'Action Sociale :

Traitement des dossiers d'aide sociale concernant des administrés de la commune (hospitalisation, aide exceptionnelle, personnes âgées...) elle est composée de 4 membres du conseil, 4 membres extérieurs au conseil et est présidée par le Maire, **Monsieur POUillot Hubert**.

	MEMBRES du CONSEIL	HABITANTS
DELEGUES :	Mme SOLIOT Michelle	Mme FERON Marie-Thérèse
DELEGUES :	Mme BAZIN Patricia	M. JEANTET Dominique
DELEGUES :	Mme BACHELET Marie-Josèphe	Mme GRAPIN Françoise
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie.	Mme GUIONNEAU Corinne

Commission des affaires scolaires (R.P.I.):

Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Saulon-la-Rue ; les délégués siègent aux conseils d'école, doivent être un interlocuteur attentif aux besoins exprimés par les enseignants, parents d'élèves et présenter ces demandes au conseil municipal pour décisions.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELEGUES :	M. POUillot Hubert	M. LAMBERT Christophe
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie	Mme BAZIN Patricia

Commission des travaux, du patrimoine communal et de l'environnement :

Suivre les travaux de bâtiments, de voirie, des chemins communaux, des espaces verts, de l'église, du lavoir, de la source etc...

DELEGUES :	M. MORAL Philippe	M. GUIONNEAU Bruno
DELEGUES :	M. LECHENAULT Jean-Paul	M. LAMBERT Christophe
DELEGUES :	M. MARTIN Jean-Loup	M. POUillot Hubert
DELEGUES :	M. ROSSIGNOL Jean-Philippe	

Commission d'appel d'offres :

Composé du Maire, **Monsieur POUillot Hubert**, Président de commission et de trois membres du Conseil Municipal.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELEGUES :	M. MORAL Philippe	Mme BACHELET Marie Josèphe
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie	M. GUIONNEAU Bruno
DELEGUES :	M. MARTIN Jean Loup	M. LECHENAULT Jean Paul

Commission sport, culture, vie associative :

Gestion et développement d'activités sportives, festivités diverses et gestion du matériel de la salle des Crais.

DELEGUES ELUS : **M. MORAL Philippe** - M. POULLOT Hubert - M. LAMBERT Christophe - Mme BACHELET Marie-Josèphe - Mme BAZIN Patricia

DELEGUES EXTERIEURS : M JEANTET - M. FERON Yves - Mme FERON Marie-Thérèse - Mme GUIONNEAU Corinne - M. DEJEAN Christophe - Mme GRAPIN Françoise - M. BOISSET Guy - M. BOLLOTTE Philippe

Commission des logements communaux :

Attribution des logements aux locataires.

DELEGUES : **M. POULLOT Hubert**

DELEGUES : Mme BAZIN Patricia Mme BACHELET Marie-Josèphe

DELEGUES : Mme LABE Cyndie Mme SOLIOT Michelle

Commission information, communication :

Information auprès de la population, St-Phi Actu', Bulletin Municipal, Site Internet

DELEGUES : **Mme SOLIOT Michelle**

Mme FERON Marie-Thérèse

DELEGUES : M. GUIONNEAU Bruno

M. BRISSON Paul

DELEGUES : Mme LABE Cyndie

DELEGUES : M. MARTIN Jean-Loup

DELEGUES : M. POULLOT Hubert

Commission du patrimoine forestier :

Gestion de 72 ha de bois, affouages, houppiers, plantations et chemins forestiers.

3 Garants des bois :

DELEGUES : **M. LECHENAULT Jean-Paul**

M. SOLIOT Bernard

DELEGUES : M. MARTIN Jean-Loup

M. GIBASSIER Joël

DELEGUES : M. POULLOT Hubert

M. BOURGUIGNON Fabien

Commission élections publiques :

Commission présidée par M. le Maire, chargée de la tenue et de la mise à jour des listes électorales politiques. Un délégué est nommé par le Préfet et un autre nommé par le Tribunal d'Instance.

Correspondant des armées

Selon le courrier en date du 21 mars, chaque collectivité se doit d'avoir un représentant auprès du service des armées.

M. GUIONNEAU Bruno est désigné comme représentant de la commune.

Commissions communautaires :

M. le Maire rappelle aux élus les différentes commissions communautaires qui seront mises en place le 17 avril 2014 et sollicite à cet effet les conseillers municipaux qui souhaitent participer à ces commissions :

Eaux / Assainissement : M. ROSSIGNOL Jean-Philippe, M. LECHENAULT Jean-Paul

Déchets : M. LAMBERT Christophe

Travaux : M. MORAL Philippe, M. LECHENAULT Jean-Paul

Finances : Mme SOLIOT Michelle

Enfance / Jeunesse / Seniors : Mme BAZIN Patricia, Mme LABE Cyndie
Périscolaire / Extra scolaire : Mme BAZIN Patricia, Mme LABE Cyndie
Information : Mme SOLIOT Michelle

V- Organisation et fonctionnement du conseil municipal

Dans le cadre du fonctionnement du Conseil Municipal, M. le Maire propose de définir le jour et l'heure des réunions de conseil municipal. Celles-ci seront en moyenne espacées de 6 semaines avec une coupure entre mi-juillet et fin août.

Il est rappelé également que chaque lundi à partir de 18h30, M. le Maire informe les adjoints de la gestion au quotidien de la collectivité.

Après débat, il est arrêté d'organiser en règle générale les réunions de conseil municipal le lundi soir à 18h30.

Par ailleurs, selon l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, il est sollicité à l'ensemble des élus l'autorisation d'adresser par voie dématérialisée les convocations et tous documents relatifs au fonctionnement de la commune.

Par ailleurs, M le Maire demande à l'ensemble des élus de bien vouloir s'excuser en cas d'absence et voir la possibilité de donner procuration à l' élu de leur choix.

Il est rappelé également la participation des élus aux commémorations au monument aux morts et aux activités culturelles de la commune et de signaler tout dysfonctionnement technique dans leur quartier.

VI - Indemnités de fonction des élus

a) Indemnités du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants relatifs à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune.

Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention

DECIDE de fixer pour l'exercice effectif, l'indemnité de fonction de Maire au taux prévu par les textes, soit actuellement, pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 17% de l'indice 1015, à partir de la date de prise de fonction, soit le 29 mars 2014.

b) Indemnités des adjoints

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants

- **VU** l'arrêté municipal portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour et 4 abstentions

DECIDE de fixer pour l'exercice effectif, le montant de l'indemnité des fonctions d'Adjoint au Maire, pour les trois adjoints, au taux maximum prévu par les textes, soit actuellement, pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 6,60 % de l'indice 1015, à partir de la date de prise de fonction, soit le 29 mars 2014.

VII - Patrimoine communal

Visite des locaux :

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, il est proposé d'effectuer une visite des locaux et des installations communales le samedi 12 avril 2014 à 14 heures.

Informations et questions diverses

Travaux divers :

M. le Maire présente les travaux de terrassement qui ont été effectués sur les deux placettes à l'entrée de la Rue des Crais, le long de la route de Gevrey. Suite aux bordures déformées qui devenaient dangereuses pour les riverains, celles-ci ont été enlevées et quelques arbres vieillissants ont été abattus.

Une demande de devis sera engagée auprès de différentes entreprises afin de connaître le coût de la remise en état soit par sablage ou bi couche.

Un remerciement est adressé à M. LECHENAULT Jean-Paul pour la conduite des engins puisque ce sont des travaux qui ont été assurés par la commune.

Décoration, fleurissement :

M. le maire présente la remise en état d'une charrette à foin qui servira pour un décor floral dans la commune. Après échanges d'idées sur ce sujet, à la majorité, il est décidé de retenir la teinte bleu ciel pour ce décor.

Distribution des œufs de Pâques :

Comme le veut la coutume le CCAS et les membres du conseil municipal organiseront pour les enfants de la commune la collecte des œufs de Pâques le lundi 21 avril 2014 à 11h00.

La présence des élus est souhaitée.

Course cycliste à ST PHILIBERT :

Information est donnée aux membres du conseil pour la course cycliste du club de Trouhans qui organise le prix cycliste de St Philibert.

Cette manifestation sportive aura lieu le samedi 19 avril 2014 à 13h00. Les bonnes volontés pour apporter de l'aide à cette manifestation sont les bienvenues.

Armistice de 1945 :

En raison de la célébration de l'Armistice de 1945, il est de coutume de marquer dans le même temps l'Opération Poitou qui relate le 1^{er} parachutage d'armes en Côte d'Or qui s'est fait sur la commune lors de l'été 1943. Cette cérémonie est arrêtée pour le 7 mai à 18 heures.

L'ensemble des élus municipaux est appelé à participer à cette commémoration et à assurer le vin d'honneur.

Repas des seniors :

Mme la 1^{ère} adjointe aux affaires sociales, aborde l'organisation du repas des seniors qui est programmée pour le samedi 14 juin 2014 à midi. Le lieu sera défini ultérieurement ainsi que la composition du repas.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2014

PRESIDENT : Monsieur Hubert POULLOT, Maire

PRESENTS : Mesdames BACHELET Marie Josèphe, BAZIN Patricia, LABE Cyndie et SOLIOT Michelle;
Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MARTIN Jean-Loup,
MORAL Philippe et ROSSIGNOL Jean-Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SOLIOT Michelle.

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2014

Après lecture du dernier compte-rendu du conseil municipal en date du 28 mars 2014, relatif à l'élection du Maire, des adjoints et des conseillers communautaires, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité

I - Délégations du Maire aux adjoints.

En préambule à ce sujet, M. le Maire rappelle à l'assemblée les missions qui ont été attribuées aux 3 adjoints, à savoir:

1^{ère} adjointe : Finances communales, les affaires sociales et la communication.

2^{ème} adjoint : Travaux de voirie, la gestion du patrimoine forestier et de l'agent technique.

3^{ème} adjoint : Travaux des bâtiments communaux, la vie associative, sportive et la gestion des salles du Temps Libre et des Crais.

Afin de pouvoir assurer un bon fonctionnement de la collectivité, M. le Maire informe l'assemblée que selon l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, celui-ci délègue le pouvoir de signature à Mme la 1^{ère} adjointe pour les actes d'états civils, tous documents administratifs et comptables pour une valeur inférieure à 7 500 €uros en cas d'absence du Maire.

En outre, il est indiqué également qu'en cas d'absence de la 1^{ère} adjointe, la même délégation est portée sur le 2^{ème}, voire le 3^{ème} adjoint.

Cette décision sera transcrite par un arrêté du Maire.

II - Délégations du Maire à Mme la secrétaire de Mairie.

En application de l'article L 2122-19, M. le maire donne délégation de signature à Mme la secrétaire de mairie pour établir tous bons de commande inférieurs à 300 €uros en cas d'absence de sa part et des adjoints.

Cette décision sera transcrite par un arrêté du Maire.

III - Election des délégués aux syndicats intercommunaux

SICECO :

Notre commune étant adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte d'Or (SICECO), il est nécessaire de désigner un représentant auprès de ce syndicat qui assure la compétence du fonctionnement de l'éclairage public, de la distribution des énergies comme l'électricité, le gaz, la chaleur et les économies d'énergie.

Après appel à candidature, M Philippe MORAL se propose pour représenter la commune à ce syndicat.

TITULAIRE

SUPPLEANT

DELEGUE :

M. MORAL Philippe

M. LECHENAULT Jean-Paul

SIVOS de la Champagne

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (création 1970) qui siège à Gevrey-Chambertin, composé de 22 communes du canton de Gevrey-chambertin (9 de la plaine, 7 des Hautes Côtes, 6 de la Côte). Ce syndicat gère le fonctionnement et les investissements du Gymnase du Collège la Champagne.

Il est proposé de reconduire les deux délégués du précédent mandat.

DELEGUES TITULAIRES :

M. POULLOT Hubert et M. MORAL Philippe

IV - Désignation des membres des commissions communales.

Commission des finances:

Elaboration du budget primitif et du compte administratif.

DELEGUES :	Mme SOLIOT Michelle	Mme BACHELET Marie-Josèphe
DELEGUES :	M. GUIONNEAU Bruno	Mme LABE Cyndie
DELEGUES :	M. MARTIN Jean-Loup	M. MORAL Philippe
	M. POUillot Hubert	M. ROSSIGNOL Jean-Philippe

Commission Communale d'Action Sociale :

Traitement des dossiers d'aide sociale concernant des administrés de la commune (hospitalisation, aide exceptionnelle, personnes âgées...) elle est composée de 4 membres du conseil, 4 membres extérieurs au conseil et est présidée par le Maire, **Monsieur POUillot Hubert**.

	MEMBRES du CONSEIL	HABITANTS
DELEGUES :	Mme SOLIOT Michelle	Mme FERON Marie-Thérèse
DELEGUES :	Mme BAZIN Patricia	M. JEANTET Dominique
DELEGUES :	Mme BACHELET Marie-Josèphe	Mme GRAPIN Françoise
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie.	Mme GUIONNEAU Corinne

Commission des affaires scolaires (R.P.I.):

Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Saulon-la-Rue ; les délégués siègent aux conseils d'école, doivent être un interlocuteur attentif aux besoins exprimés par les enseignants, parents d'élèves et présenter ces demandes au conseil municipal pour décisions.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELEGUES :	M. POUillot Hubert	M. LAMBERT Christophe
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie	Mme BAZIN Patricia

Commission des travaux, du patrimoine communal et de l'environnement :

Suivre les travaux de bâtiments, de voirie, des chemins communaux, des espaces verts, de l'église, du lavoir, de la source etc...

DELEGUES :	M. MORAL Philippe	M. GUIONNEAU Bruno
DELEGUES :	M. LECHENAULT Jean-Paul	M. LAMBERT Christophe
DELEGUES :	M. MARTIN Jean-Loup	M. POUillot Hubert
DELEGUES :	M. ROSSIGNOL Jean-Philippe	

Commission d'appel d'offres :

Composé du Maire, **Monsieur POUillot Hubert**, Président de commission et de trois membres du Conseil Municipal.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELEGUES :	M. MORAL Philippe	Mme BACHELET Marie Josèphe
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie	M. GUIONNEAU Bruno
DELEGUES :	M. MARTIN Jean Loup	M. LECHENAULT Jean Paul

Commission sport, culture, vie associative :

Gestion et développement d'activités sportives, festivités diverses et gestion du matériel de la salle des Crais.

DELEGUES ELUS : **M. MORAL Philippe** - M. POULLOT Hubert - M. LAMBERT Christophe - Mme BACHELET Marie-Josèphe - Mme BAZIN Patricia

DELEGUES EXTERIEURS : M JEANTET - M. FERON Yves - Mme FERON Marie-Thérèse - Mme GUIONNEAU Corinne - M. DEJEAN Christophe - Mme GRAPIN Françoise - M. BOISSET Guy - M. BOLLOTTE Philippe

Commission des logements communaux :

Attribution des logements aux locataires.

DELEGUES : **M. POULLOT Hubert**

DELEGUES : Mme BAZIN Patricia Mme BACHELET Marie-Josèphe

DELEGUES : Mme LABE Cyndie Mme SOLIOT Michelle

Commission information, communication :

Information auprès de la population, St-Phi Actu', Bulletin Municipal, Site Internet

DELEGUES : **Mme SOLIOT Michelle**

Mme FERON Marie-Thérèse

DELEGUES : M. GUIONNEAU Bruno

M. BRISSON Paul

DELEGUES : Mme LABE Cyndie

DELEGUES : M. MARTIN Jean-Loup

DELEGUES : M. POULLOT Hubert

Commission du patrimoine forestier :

Gestion de 72 ha de bois, affouages, houppiers, plantations et chemins forestiers.

3 Garants des bois :

DELEGUES : **M. LECHENAULT Jean-Paul**

M. SOLIOT Bernard

DELEGUES : M. MARTIN Jean-Loup

M. GIBASSIER Joël

DELEGUES : M. POULLOT Hubert

M. BOURGUIGNON Fabien

Commission élections publiques :

Commission présidée par M. le Maire, chargée de la tenue et de la mise à jour des listes électorales politiques. Un délégué est nommé par le Préfet et un autre nommé par le Tribunal d'Instance.

Correspondant des armées

Selon le courrier en date du 21 mars, chaque collectivité se doit d'avoir un représentant auprès du service des armées.

M. GUIONNEAU Bruno est désigné comme représentant de la commune.

Commissions communautaires :

M. le Maire rappelle aux élus les différentes commissions communautaires qui seront mises en place le 17 avril 2014 et sollicite à cet effet les conseillers municipaux qui souhaitent participer à ces commissions :

Eaux / Assainissement : M. ROSSIGNOL Jean-Philippe, M. LECHENAULT Jean-Paul

Déchets : M. LAMBERT Christophe

Travaux : M. MORAL Philippe, M. LECHENAULT Jean-Paul

Finances : Mme SOLIOT Michelle

Enfance / Jeunesse / Seniors : Mme BAZIN Patricia, Mme LABE Cyndie
Périscolaire / Extra scolaire : Mme BAZIN Patricia, Mme LABE Cyndie
Information : Mme SOLIOT Michelle

V- Organisation et fonctionnement du conseil municipal

Dans le cadre du fonctionnement du Conseil Municipal, M. le Maire propose de définir le jour et l'heure des réunions de conseil municipal. Celles-ci seront en moyenne espacées de 6 semaines avec une coupure entre mi-juillet et fin août.

Il est rappelé également que chaque lundi à partir de 18h30, M. le Maire informe les adjoints de la gestion au quotidien de la collectivité.

Après débat, il est arrêté d'organiser en règle générale les réunions de conseil municipal le lundi soir à 18h30.

Par ailleurs, selon l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, il est sollicité à l'ensemble des élus l'autorisation d'adresser par voie dématérialisée les convocations et tous documents relatifs au fonctionnement de la commune.

Par ailleurs, M le Maire demande à l'ensemble des élus de bien vouloir s'excuser en cas d'absence et voir la possibilité de donner procuration à l' élu de leur choix.

Il est rappelé également la participation des élus aux commémorations au monument aux morts et aux activités culturelles de la commune et de signaler tout dysfonctionnement technique dans leur quartier.

VI - Indemnités de fonction des élus

a) Indemnités du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants relatifs à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune.

Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention

DECIDE de fixer pour l'exercice effectif, l'indemnité de fonction de Maire au taux prévu par les textes, soit actuellement, pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 17% de l'indice 1015, à partir de la date de prise de fonction, soit le 29 mars 2014.

b) Indemnités des adjoints

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants

- **VU** l'arrêté municipal portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour et 4 abstentions

DECIDE de fixer pour l'exercice effectif, le montant de l'indemnité des fonctions d'Adjoint au Maire, pour les trois adjoints, au taux maximum prévu par les textes, soit actuellement, pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 6,60 % de l'indice 1015, à partir de la date de prise de fonction, soit le 29 mars 2014.

VII - Patrimoine communal

Visite des locaux :

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, il est proposé d'effectuer une visite des locaux et des installations communales le samedi 12 avril 2014 à 14 heures.

Informations et questions diverses

Travaux divers :

M. le Maire présente les travaux de terrassement qui ont été effectués sur les deux placettes à l'entrée de la Rue des Crais, le long de la route de Gevrey. Suite aux bordures déformées qui devenaient dangereuses pour les riverains, celles-ci ont été enlevées et quelques arbres vieillissants ont été abattus.

Une demande de devis sera engagée auprès de différentes entreprises afin de connaître le coût de la remise en état soit par sablage ou bi couche.

Un remerciement est adressé à M. LECHENAULT Jean-Paul pour la conduite des engins puisque ce sont des travaux qui ont été assurés par la commune.

Décoration, fleurissement :

M. le maire présente la remise en état d'une charrette à foin qui servira pour un décor floral dans la commune. Après échanges d'idées sur ce sujet, à la majorité, il est décidé de retenir la teinte bleu ciel pour ce décor.

Distribution des œufs de Pâques :

Comme le veut la coutume le CCAS et les membres du conseil municipal organiseront pour les enfants de la commune la collecte des œufs de Pâques le lundi 21 avril 2014 à 11h00.

La présence des élus est souhaitée.

Course cycliste à ST PHILIBERT :

Information est donnée aux membres du conseil pour la course cycliste du club de Trouhans qui organise le prix cycliste de St Philibert.

Cette manifestation sportive aura lieu le samedi 19 avril 2014 à 13h00. Les bonnes volontés pour apporter de l'aide à cette manifestation sont les bienvenues.

Armistice de 1945 :

En raison de la célébration de l'Armistice de 1945, il est de coutume de marquer dans le même temps l'Opération Poitou qui relate le 1^{er} parachutage d'armes en Côte d'Or qui s'est fait sur la commune lors de l'été 1943. Cette cérémonie est arrêtée pour le 7 mai à 18 heures.

L'ensemble des élus municipaux est appelé à participer à cette commémoration et à assurer le vin d'honneur.

Repas des seniors :

Mme la 1^{ère} adjointe aux affaires sociales, aborde l'organisation du repas des seniors qui est programmée pour le samedi 14 juin 2014 à midi. Le lieu sera défini ultérieurement ainsi que la composition du repas.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2014

PRESIDENT : Monsieur Hubert POUULOT, Maire

PRESENTS : Mesdames BACHELET Marie Josèphe, BAZIN Patricia, LABE Cyndie et SOLIOT Michelle;
Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MARTIN Jean-Loup,
MORAL Philippe et ROSSIGNOL Jean-Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SOLIOT Michelle.

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2014

Après lecture du dernier compte-rendu du conseil municipal en date du 28 mars 2014, relatif à l'élection du Maire, des adjoints et des conseillers communautaires, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité

I - Délégations du Maire aux adjoints.

En préambule à ce sujet, M. le Maire rappelle à l'assemblée les missions qui ont été attribuées aux 3 adjoints, à savoir:

1^{ère} adjointe : Finances communales, les affaires sociales et la communication.

2^{ème} adjoint : Travaux de voirie, la gestion du patrimoine forestier et de l'agent technique.

3^{ème} adjoint : Travaux des bâtiments communaux, la vie associative, sportive et la gestion des salles du Temps Libre et des Crais.

Afin de pouvoir assurer un bon fonctionnement de la collectivité, M. le Maire informe l'assemblée que selon l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, celui-ci délègue le pouvoir de signature à Mme la 1^{ère} adjointe pour les actes d'états civils, tous documents administratifs et comptables pour une valeur inférieure à 7 500 €uros en cas d'absence du Maire.

En outre, il est indiqué également qu'en cas d'absence de la 1^{ère} adjointe, la même délégation est portée sur le 2^{ème}, voire le 3^{ème} adjoint.

Cette décision sera transcrite par un arrêté du Maire.

II - Délégations du Maire à Mme la secrétaire de Mairie.

En application de l'article L 2122-19, M. le maire donne délégation de signature à Mme la secrétaire de mairie pour établir tous bons de commande inférieurs à 300 €uros en cas d'absence de sa part et des adjoints.

Cette décision sera transcrite par un arrêté du Maire.

III - Election des délégués aux syndicats intercommunaux

SICECO :

Notre commune étant adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte d'Or (SICECO), il est nécessaire de désigner un représentant auprès de ce syndicat qui assure la compétence du fonctionnement de l'éclairage public, de la distribution des énergies comme l'électricité, le gaz, la chaleur et les économies d'énergie.

Après appel à candidature, M Philippe MORAL se propose pour représenter la commune à ce syndicat.

TITULAIRE

SUPPLEANT

DELEGUE :

M. MORAL Philippe

M. LECHENAULT Jean-Paul

SIVOS de la Champagne

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (création 1970) qui siège à Gevrey-Chambertin, composé de 22 communes du canton de Gevrey-chambertin (9 de la plaine, 7 des Hautes Côtes, 6 de la Côte). Ce syndicat gère le fonctionnement et les investissements du Gymnase du Collège la Champagne.

Il est proposé de reconduire les deux délégués du précédent mandat.

DELEGUES TITULAIRES :

M. POUULOT Hubert et M. MORAL Philippe

IV - Désignation des membres des commissions communales.

Commission des finances:

Elaboration du budget primitif et du compte administratif.

DELEGUES :	Mme SOLIOT Michelle	Mme BACHELET Marie-Josèphe
DELEGUES :	M. GUIONNEAU Bruno	Mme LABE Cyndie
DELEGUES :	M. MARTIN Jean-Loup	M. MORAL Philippe
	M. POUillot Hubert	M. ROSSIGNOL Jean-Philippe

Commission Communale d'Action Sociale :

Traitement des dossiers d'aide sociale concernant des administrés de la commune (hospitalisation, aide exceptionnelle, personnes âgées...) elle est composée de 4 membres du conseil, 4 membres extérieurs au conseil et est présidée par le Maire, **Monsieur POUillot Hubert**.

	MEMBRES du CONSEIL	HABITANTS
DELEGUES :	Mme SOLIOT Michelle	Mme FERON Marie-Thérèse
DELEGUES :	Mme BAZIN Patricia	M. JEANTET Dominique
DELEGUES :	Mme BACHELET Marie-Josèphe	Mme GRAPIN Françoise
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie.	Mme GUIONNEAU Corinne

Commission des affaires scolaires (R.P.I.):

Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Saulon-la-Rue ; les délégués siègent aux conseils d'école, doivent être un interlocuteur attentif aux besoins exprimés par les enseignants, parents d'élèves et présenter ces demandes au conseil municipal pour décisions.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELEGUES :	M. POUillot Hubert	M. LAMBERT Christophe
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie	Mme BAZIN Patricia

Commission des travaux, du patrimoine communal et de l'environnement :

Suivre les travaux de bâtiments, de voirie, des chemins communaux, des espaces verts, de l'église, du lavoir, de la source etc...

DELEGUES :	M. MORAL Philippe	M. GUIONNEAU Bruno
DELEGUES :	M. LECHENAULT Jean-Paul	M. LAMBERT Christophe
DELEGUES :	M. MARTIN Jean-Loup	M. POUillot Hubert
DELEGUES :	M. ROSSIGNOL Jean-Philippe	

Commission d'appel d'offres :

Composé du Maire, **Monsieur POUillot Hubert**, Président de commission et de trois membres du Conseil Municipal.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELEGUES :	M. MORAL Philippe	Mme BACHELET Marie Josèphe
DELEGUES :	Mme LABE Cyndie	M. GUIONNEAU Bruno
DELEGUES :	M. MARTIN Jean Loup	M. LECHENAULT Jean Paul

Commission sport, culture, vie associative :

Gestion et développement d'activités sportives, festivités diverses et gestion du matériel de la salle des Crais.

DELEGUES ELUS : **M. MORAL Philippe** - M. POULLOT Hubert - M. LAMBERT Christophe - Mme BACHELET Marie-Josèphe - Mme BAZIN Patricia

DELEGUES EXTERIEURS : M JEANTET - M. FERON Yves - Mme FERON Marie-Thérèse - Mme GUIONNEAU Corinne - M. DEJEAN Christophe - Mme GRAPIN Françoise - M. BOISSET Guy - M. BOLLOTTE Philippe

Commission des logements communaux :

Attribution des logements aux locataires.

DELEGUES : **M. POULLOT Hubert**

DELEGUES : Mme BAZIN Patricia Mme BACHELET Marie-Josèphe

DELEGUES : Mme LABE Cyndie Mme SOLIOT Michelle

Commission information, communication :

Information auprès de la population, St-Phi Actu', Bulletin Municipal, Site Internet

DELEGUES : **Mme SOLIOT Michelle**

Mme FERON Marie-Thérèse

DELEGUES : M. GUIONNEAU Bruno

M. BRISSON Paul

DELEGUES : Mme LABE Cyndie

DELEGUES : M. MARTIN Jean-Loup

DELEGUES : M. POULLOT Hubert

Commission du patrimoine forestier :

Gestion de 72 ha de bois, affouages, houppiers, plantations et chemins forestiers.

3 Garants des bois :

DELEGUES : **M. LECHENAULT Jean-Paul**

M. SOLIOT Bernard

DELEGUES : M. MARTIN Jean-Loup

M. GIBASSIER Joël

DELEGUES : M. POULLOT Hubert

M. BOURGUIGNON Fabien

Commission élections publiques :

Commission présidée par M. le Maire, chargée de la tenue et de la mise à jour des listes électorales politiques. Un délégué est nommé par le Préfet et un autre nommé par le Tribunal d'Instance.

Correspondant des armées

Selon le courrier en date du 21 mars, chaque collectivité se doit d'avoir un représentant auprès du service des armées.

M. GUIONNEAU Bruno est désigné comme représentant de la commune.

Commissions communautaires :

M. le Maire rappelle aux élus les différentes commissions communautaires qui seront mises en place le 17 avril 2014 et sollicite à cet effet les conseillers municipaux qui souhaitent participer à ces commissions :

Eaux / Assainissement : M. ROSSIGNOL Jean-Philippe, M. LECHENAULT Jean-Paul

Déchets : M. LAMBERT Christophe

Travaux : M. MORAL Philippe, M. LECHENAULT Jean-Paul

Finances : Mme SOLIOT Michelle

Enfance / Jeunesse / Seniors : Mme BAZIN Patricia, Mme LABE Cyndie
Périscolaire / Extra scolaire : Mme BAZIN Patricia, Mme LABE Cyndie
Information : Mme SOLIOT Michelle

V- Organisation et fonctionnement du conseil municipal

Dans le cadre du fonctionnement du Conseil Municipal, M. le Maire propose de définir le jour et l'heure des réunions de conseil municipal. Celles-ci seront en moyenne espacées de 6 semaines avec une coupure entre mi-juillet et fin août.

Il est rappelé également que chaque lundi à partir de 18h30, M. le Maire informe les adjoints de la gestion au quotidien de la collectivité.

Après débat, il est arrêté d'organiser en règle générale les réunions de conseil municipal le lundi soir à 18h30.

Par ailleurs, selon l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, il est sollicité à l'ensemble des élus l'autorisation d'adresser par voie dématérialisée les convocations et tous documents relatifs au fonctionnement de la commune.

Par ailleurs, M le Maire demande à l'ensemble des élus de bien vouloir s'excuser en cas d'absence et voir la possibilité de donner procuration à l' élu de leur choix.

Il est rappelé également la participation des élus aux commémorations au monument aux morts et aux activités culturelles de la commune et de signaler tout dysfonctionnement technique dans leur quartier.

VI - Indemnités de fonction des élus

a) Indemnités du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants relatifs à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune.

Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention

DECIDE de fixer pour l'exercice effectif, l'indemnité de fonction de Maire au taux prévu par les textes, soit actuellement, pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 17% de l'indice 1015, à partir de la date de prise de fonction, soit le 29 mars 2014.

b) Indemnités des adjoints

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants

- **VU** l'arrêté municipal portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour et 4 abstentions

DECIDE de fixer pour l'exercice effectif, le montant de l'indemnité des fonctions d'Adjoint au Maire, pour les trois adjoints, au taux maximum prévu par les textes, soit actuellement, pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 6,60 % de l'indice 1015, à partir de la date de prise de fonction, soit le 29 mars 2014.

VII - Patrimoine communal

Visite des locaux :

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, il est proposé d'effectuer une visite des locaux et des installations communales le samedi 12 avril 2014 à 14 heures.

Informations et questions diverses

Travaux divers :

M. le Maire présente les travaux de terrassement qui ont été effectués sur les deux placettes à l'entrée de la Rue des Crais, le long de la route de Gevrey. Suite aux bordures déformées qui devenaient dangereuses pour les riverains, celles-ci ont été enlevées et quelques arbres vieillissants ont été abattus.

Une demande de devis sera engagée auprès de différentes entreprises afin de connaître le coût de la remise en état soit par sablage ou bi couche.

Un remerciement est adressé à M. LECHENAULT Jean-Paul pour la conduite des engins puisque ce sont des travaux qui ont été assurés par la commune.

Décoration, fleurissement :

M. le maire présente la remise en état d'une charrette à foin qui servira pour un décor floral dans la commune. Après échanges d'idées sur ce sujet, à la majorité, il est décidé de retenir la teinte bleu ciel pour ce décor.

Distribution des œufs de Pâques :

Comme le veut la coutume le CCAS et les membres du conseil municipal organiseront pour les enfants de la commune la collecte des œufs de Pâques le lundi 21 avril 2014 à 11h00.

La présence des élus est souhaitée.

Course cycliste à ST PHILIBERT :

Information est donnée aux membres du conseil pour la course cycliste du club de Trouhans qui organise le prix cycliste de St Philibert.

Cette manifestation sportive aura lieu le samedi 19 avril 2014 à 13h00. Les bonnes volontés pour apporter de l'aide à cette manifestation sont les bienvenues.

Armistice de 1945 :

En raison de la célébration de l'Armistice de 1945, il est de coutume de marquer dans le même temps l'Opération Poitou qui relate le 1^{er} parachutage d'armes en Côte d'Or qui s'est fait sur la commune lors de l'été 1943. Cette cérémonie est arrêtée pour le 7 mai à 18 heures.

L'ensemble des élus municipaux est appelé à participer à cette commémoration et à assurer le vin d'honneur.

Repas des seniors :

Mme la 1^{ère} adjointe aux affaires sociales, aborde l'organisation du repas des seniors qui est programmée pour le samedi 14 juin 2014 à midi. Le lieu sera défini ultérieurement ainsi que la composition du repas.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.